

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE  
DES ORDURES MENAGERES  
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement  
De LA ROCHE SUR YON

SEANCE DU 23 AVRIL 2024

N° OM23042408  
CM/CM

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois d'avril, à 18H30, à la salle de la Forêt, à Saint-Prouant a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Président.

Date de convocation : 17/04/2024

Nombre de Conseillers Syndicaux 35  
Nombre de votants : 28

Nombre de présents : 27  
Nombre de oui : 28

**PRESENTS :** Anne BIZON, Franck JAUD, Frédéric PORTRAIT, Lionel GAZEAU, Alain SCHMUTZ, Adeline AUBERGER, Michel VINCENTEAU, Emmanuelle MOREAU, Christian PELLETIER, Isabelle MOINET, Jeannick DEBORDE, Christian DROUAULT, Daniel DRAPEAU, Philippe RIPAUD, Jean-Louis CORNIERE, Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI, Anthony GRIMAUD, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Sylvie MARIOT, Joël MERCIER, Nicolas JAUNET, Jean-Pierre RATOUIT, Jean-François YOU (suppléant) formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Dominique MARTIN, Jean-Claude MARCHAND (pouvoir à Christian PELLETIER), Anne ROY, Hélène MADORRA, Emmanuel TESSIER, Edwige GODET, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Jérôme CARVALHO.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Christian GUENION pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : ELECTION DE UN (1) DELEGUE TITULAIRE ET TROIS (3) DELEGUES SUPPLEANTS POUR SIEGER AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA VENDEE - TRIVALIS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et L.5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°97 – D.R.C.L./2 – 57 en date du 17 juillet 1997 autorisant la création du Syndicat Mixte d'Etudes pour une Coordination Départementale du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de Vendée,

Vu l'arrêté préfectoral n°02 – D.R.C.L.E./2 – 672 en date du 30 décembre 2002 portant transformation du Syndicat Mixte d'Etudes pour une Coordination Départementale du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de Vendée,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-D.R.C.T.A.J./3-543 en date du 28 juillet 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte Trivalis,

Vu les statuts de Trivalis,

Vu la délibération n°OM31082011 du comité syndical du SCOM du 31 août 2021 portant élection de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants pour siéger au comité syndical du syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, Trivalis,

Considérant que le SCOM est membre du syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, Trivalis,

Considérant que Trivalis est administré par un organe délibérant, le comité syndical, constitué des délégués des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, et de la commune, membres,

Considérant que ces délégués sont élus par les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, et de la commune, membres conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur,

Signé électroniquement par :  
Christian Guenion  
Membre du Syndicat  
Qualité : 2eme Vice-Président du  
SCOM Est Vendéen

Considérant que pour l'élection des délégués des syndicats mixtes membres au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller communautaire d'un EPCI membre,

Considérant qu'en application des règles statutaires de représentation des structures adhérentes au sein du comité syndical de Trivalis, notre établissement doit être représenté à ce comité syndical par 5 délégué(s) titulaire(s) et par 5 délégué(s) suppléant(s) appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre MALLARD, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, et M. délégué suppléant, sont issus de communes dont les limites territoriales ont été revues, il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau suppléant pour Trivalis,

Considérant qu'il convient également de procéder au remplacement de Monsieur Claude CLERJAUD en élisant un second délégué suppléant,

Considérant que Monsieur Alain SCHMUTZ remet à Monsieur le Président une copie du courrier adressé à Monsieur le Président de Trivalis exprimant clairement, sans ambiguïté ni réserves, la volonté de démissionner de son mandat de délégué suppléant,  
Considérant que Monsieur Alain SCHMUTZ ayant démissionné de son mandat de délégué suppléant, il convient de procéder à l'élection d'un troisième délégué suppléant,

Délégué titulaire :

Est candidat : Monsieur Alain SCHMUTZ

Nombre de bulletins : 28

Bulletins nuls et blancs : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Délégués suppléants :

Sont candidats : Monsieur Jean-Pierre RATOUIT, Monsieur Pascal COUSIN, Monsieur Franck JAUD

Nombre de bulletins : 28

Bulletins nuls et blancs : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Après avoir procédé à l'élection des délégués, le comité syndical élit :

Délégués titulaires :

- ..... Monsieur Alain SCHMUTZ

Délégués suppléants :

- ..... Monsieur Jean-Pierre RATOUIT
- ..... Monsieur Pascal COUSIN
- ..... Monsieur Franck JAUD

Les 5 délégués titulaires sont donc :

- ..... Monsieur Yannick SOULARD
- ..... Monsieur Lionel GAZEAU
- ..... Monsieur Christian GUENION
- ..... Madame Adeline AUBERGER
- ..... Monsieur Alain SCHMUTZ

Les 5 délégués suppléants sont donc :

- ..... Monsieur Jean-Pierre RATOUIT
- ..... Madame Isabelle MOINET
- ..... Monsieur Frédéric PORTRAIT
- ..... Monsieur Pascal COUSIN
- ..... Monsieur Franck JAUD

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Yannick  
Souard  
Date de signature : 25/04/2024  
Qualité : Président du SCOM Est  
Vendéen

Yannick SOULARD

Christian GUENION